

## RÉUNION DU 16 JANVIER 2019

Convocation : 8 janvier 2019

Affichage : 19 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le huit janvier, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

**Etaient présents** : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, ROINÉ Philippe, LEPLEY Laurence, GALLE Sandrine, GOUPILLOT Sylvie, AUBRY Gérard, BIENFAIT Emmanuelle, RENAN Loïc, ROULLAND Alain, LEPOITTEVIN Béatrice, DESMEULLES Sébastien, KRYSTEK Betty.

**Absents excusés** : TRAVERS Chantal (pouvoir donné à Stéphane BARBÉ).

**Secrétaire de séance** : GALLE Sandrine

**Début de la séance** : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 21 novembre 2018, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **URBANISME**

**Permis de Construire** :

- AVONDE David – 19, Gravelle de Haut : Construction d'une maison d'habitation.
- SARL POSEIDON – 8, ZA Les Chèvres : Construction d'un bâtiment industriel.
- FERREY Julien et BELLOT Lucie – 60, Les Bertrands : Construction d'un garage.

**Déclarations Préalables** :

- VALLAIS Dominique – 74, Les Martins : Changement de toiture et isolation.
- LECLERC Steve – 26 Hameau Dubost : Construction d'un abri de jardin.

### **ACHAT D'UNE BANDE DE TERRAIN AUX CHÊNAIES**

Lors de la réunion du 21 novembre, le conseil municipal avait donné son accord de principe pour la reprise d'une parcelle sise aux « Chênaies », sur laquelle un abribus pourrait être envisagé. Depuis, des études ont été menées et cette opération coûterait plus cher qu'initialement envisagé. En effet, la rétrocession de ce terrain était consentie à titre gratuit, mais les frais pour cet aménagement s'élèveraient à environ 9000 euros, composés ainsi : frais de notaire, de géomètre, de terrassement, de création d'une dalle pour poser l'abribus, d'achat de cet abribus, ainsi que l'achat de matériel pour faire la clôture avec le riverain cédant. L'assemblée, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cette proposition de rétrocession de terrain.

Un autre endroit est envisagé pour la mise en place de cet abribus : à côté du « STOP » situé au bout des Amonteux.

### **BATIMENTS : CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ACTIVITÉS ET D'UNE SALLE DE CLASSE**

La première réunion de chantier s'est tenue en mairie le lundi 14 janvier, en présence des entreprises retenues, du maître d'œuvre et des cabinets de contrôle.

Le premier planning proposé avant la réunion par M. Métivier laissait entrevoir une fin de chantier pour la fin de l'année civile. Étant donné que ce n'était pas ce qui était initialement prévu, celui-ci a été revu pour trouver une solution alternative : livraison de la salle de classe pour la rentrée 2019 et livraison de la salle d'activités à l'étage pour la fin de l'année. Les différentes parties semblent s'accorder sur la possibilité de tenir ces délais.

Cette solution est techniquement envisageable, mais des nuisances sont à craindre pour les enfants en salle de classe. C'est pourquoi les locaux modulaires seront maintenus en place, afin de laisser la possibilité à la classe d'y retourner si la gêne est trop importante. Monsieur le Maire précise qu'il faut de toute façon conserver le local pour la garderie et qu'il est financièrement plus intéressant de procéder à l'enlèvement des deux locaux en même temps que séparément.

Après la mise en place de la base de vie et la préparation du chantier, les travaux commenceront début février.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, une subvention de 50 000 € a été attribuée à la commune.

### **ENTRETIEN DU CIMETIERE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide un devis de l'entreprise adaptée « Handi'Green » pour l'entretien du cimetière, d'un montant de 1768,50 € HT, comprenant les prestations suivantes pour l'année 2019 :

- 4 tontes des parties nouvellement engazonnées,
- Enlèvement manuel des mauvaises herbes sur partie engazonnée à raison de huit fois,
- Regarnissage de gazon si nécessaire,
- Fourniture et mise en place d'engrais une fois au printemps,
- Enlèvement et transport sur site agréé pour traçabilité des déchets verts.

### **ACTP : DEVIS 2019**

L'assemblée valide le devis de l'entreprise A.C.T.P. concernant l'entretien du terrain de football et s'élevant à 2897,00 € HT, payable en quatre échéances. Ce montant sera inclus dans la demande de participation faite aux communes ayant signé la convention de participation aux frais de fonctionnement des stades utilisés par le SCUDD.

### **SERVICE COMMUN PETITE ENFANCE : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU GROUPE DE TRAVAIL**

Béatrice LEPOITTEVIN est nommée, à l'unanimité, représentante de la commune de Tollevast aux réunions du groupe de travail thématique « Petite Enfance ».

### **MESURES INCITATIVES AUX COMMERCES**

Lors de la réunion du 21 novembre 2018, le conseil municipal avait décidé d'instaurer au 1<sup>er</sup> janvier 2019 un nouvel abattement à hauteur de 15 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des commerces dont la surface de vente est inférieure à 400 m<sup>2</sup>.

Par courrier en date du 7 décembre 2018, la Sous-préfète de Cherbourg a demandé le retrait de cette délibération. Celle-ci ayant été prise après la date butoir du 1<sup>er</sup> octobre, elle ne peut pas s'appliquer dès 2019.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de retirer cette délibération et d'instaurer cet abattement au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **FINANCES : OUVERTURE DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT**

M. le Maire rappelle que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2018 sont de 309 732 €.

Conformément aux textes applicables, le conseil municipal décide, à l'unanimité de faire application de cet article à hauteur maximale de 77 433 €, soit 25% de 309 732 €

## **CONTRACTUALISATION D'UN EMPRUNT**

Afin de financer la construction de la future salle, la commune doit contracter un emprunt à hauteur de 250 000 €.

La proposition du Crédit Mutuel est retenue, pour un emprunt à taux fixe avec échéances dégressives. Le taux est de 1,23 %, pour un coût total du crédit de 18 834,38 € auxquels des frais de dossier à hauteur de 250 € viennent s'ajouter.

## **CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE**

Dans le cadre de ce même projet de construction de salle, une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € doit être contractée. Cette ligne aurait pour but de servir de « Prêt relais » en attendant la dotation du FCTVA ainsi que les subventions.

La proposition du Crédit Mutuel est retenue, pour un taux de 0,39 %.

## **VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Après l'avis favorable du Comité Technique en date du 29 novembre 2018, le Conseil Municipal valide le document unique d'évaluation des risques professionnels ainsi que le plan d'action.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Salle Polyvalente : Béatrice LEPOITTEVIN indique que l'éclairage extérieur ne fonctionne plus. Marcel NÉE verra avec les services techniques pour le réparer.
- Communauté d'Agglomération du Cotentin : Alain ROULLAND a lu dans le compte-rendu du conseil d'agglomération qu'une augmentation de 1,2% des services d'eau et d'assainissement était à prévoir. Il demande à Monsieur le Maire s'il a plus de détails à ce sujet. Stéphane BARBÉ lui répond que le vice-président en charge de ce dossier n'était pas présent lors de ce vote, et qu'il n'en sait pas plus. Il tentera de se renseigner auprès des élus concernés pour la prochaine réunion de conseil.
- La prochaine réunion se tiendra le mercredi 6 mars 2019 à 20h30.

*Fin de la séance : 21h45*